



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 septembre 2018

Personnes présentes : Diego Esteban (DE), Bastien Leutenegger (BL), Matija Kozelj (MK), Thomas Bruchez (TB), Sadek Neaimi (SN), Christian Dandrès (CD), Gérard Deshusses (GD), Anne-Marie Nicolas (AMN), Marion Sobanek (MS).

Personnes excusées : Marion Jausi (MJ), Anne Chatton (AC), Yvonne Piquilloud (YP), Carmen Puglisi Gnazzo (CPG), Enrico Castelli (EC).

1. Accueil

BL ouvre la séance à 19h43. Il remercie les personnes présentes et salue la présence de GD, Vice-président du PS Genevois en charge des sections et lui passe la parole.

GD remercie la section de l'invitation. Le parti est dans une situation inquiétante, on n'a pas assez de candidat-e-s. Il évoque le problème dans tous ses aspects, en rappelant que les élections municipales sont dans moins de deux ans, et qu'il faut donc s'activer à trouver de nouvelles personnes pour avoir des listes avec un nombre suffisant de personnes.

2. Approbation du procès-verbal de l'AG du 13 juin 2018

BL signale quelques corrections. Le procès-verbal est accepté pour le reste.

3. Actualités de la section et des communes

- **Chêne-Bougeries :** MK n'a pas encore prêté serment. CD a été désigné à la fondation du logement, il signale des logements dont la politique d'augmentation des loyers douteuse doit être suivie de près.
- **Thônex :** BL n'a pas encore prêté serment.

4. Élections fédérales : désignation des candidat-e-s de la section

BL annonce que deux candidatures ont été reçues : celle de CD et celle de TB. Il invite les deux candidats à se présenter.

- **CD :** membre du PS depuis 2000 environ, au GC depuis 2009, actif dans les commissions du logement, de l'aménagement, de la santé et ad hoc sur le personnel de l'Etat. Maintenant, présent à la

commission des finances : il y a de grands dossiers comme la CPEG (il y a une initiative Cartel-ASLOCA et un projet de loi : victoire en commission mais Verts et MCG nous lâchent suite à un lobbying intensif du PLR) et SCORE (bloqué).

Pourquoi le national ? Derrière les gros enjeux cantonaux, il y a la LPP, la LAMal, qui sont de droit fédéral. Sur le plan du logement aussi, de nombreuses choses sont en discussion (notamment limiter les possibilités de contester), et il est important de garantir la représentation des locataires.

- **TB** : sa candidature vise à assurer la représentation de la JS dans la campagne. La JS est marquée plus à gauche, l'activisme y est central. La JS investit les lieux et participe aux débats. Cette stratégie d'entrisme est une réaction à l'actualité des partis sociaux-démocrates en Europe : aujourd'hui, le PSS survit sur le plan électoral, mais s'éloigne de plus en plus d'un électorat travailliste plus « traditionnel », alors qu'il y a des urgences (austérité, asile, environnement), et laisse trop de terrain à l'UDC auprès de cet électorat.
- **Vote** : soutien unanime aux candidatures de CD et TB.

5. Révision des statuts

- **Présentation des modifications proposées**

DE explique qu'il s'agit de la dernière étape de la révision totale. Il s'agit donc en premier lieu d'un toilettage, mais il s'agissait de préciser les règles peu nombreuses sur le statut des candidat-e-s, des élu-e-s et des représentant-e-s dans les délégations communales. Quant aux groupes communaux, le Comité a souhaité réformer la situation actuelle du « chacun de son côté » pour prôner une meilleure coopération entre les différentes instances de la section.

- **Discussion et vote, article par article**

- Art. 14 : MS s'interroge sur les modifications portant sur la dérogation à cet article, il lui est répondu que pour simplifier la formulation, la dérogation est prévue dans un alinéa spécifique plutôt que dans tous les alinéas. CD demande si la limitation de la durée autorisée des mandats s'applique également aux candidat-e-s qui ont déjà siégé pendant 15 ans, mais pas

pendant la législature précédente, il lui est répondu que non, le système qui prévaut au niveau cantonal est tout simplement reproduit ici. MS désapprouve de la disparition de la condition de la présentation d'une candidature, pour qu'elle soit valide, par le groupe communal ; il lui est répondu que la position du Comité est de laisser l'organe chargé de la désignation des candidat-e-s (l'AS) effectuer ce choix.

Pas de modification.

- Art. 15 : CD demande ce qui est entendu par « égalité de traitement », il lui est répondu que l'idée est d'éviter que la charte soit rédigée sur mesure afin de cibler un-e candidat-e spécifique. Il demande également pourquoi l'exclusion ne figure pas parmi les sanctions, il lui est répondu que les sanctions en cas de violations de la charte sont du ressort du Comité, en raison de la potentielle urgence de la situation, et que la compétence d'exclure un-e membre doit rester dans les mains de l'AS.

Pas de modification.

- Art. 16 : MS relève que certaines indemnités sont microscopiques, et indique qu'en cas d'élection d'un-e socialiste dans un Conseil administratif, une rétrocession de 50% des revenus est excessive. CD signale également la problématique des personnes dans une situation financière difficile. DE propose d'ajouter la phrase suivante à l'alinéa 5 : « Dans des situations exceptionnelles, le Comité peut déroger à cette règle ».

Modification acceptée.

- Art. 17 : pas de commentaire.

Pas de modifications.

- Art. 32 : MS est sceptique, et craint une augmentation de la charge de travail du groupe communal, ainsi qu'une réduction de son autonomie ; il lui est répondu que la position du Comité est celle de la collaboration, c'est-à-dire un effort qui va dans les deux sens. CD signale qu'il ne s'oppose pas à la suppression de



l'actuel alinéa 3, qui permet aux membres et sympathisant-e-s d'une commune à s'engager dans le groupe communal d'une autre commune, mais qu'il faut préciser dans le procès-verbal que l'idée n'est pas de supprimer totalement cette possibilité, qui existe toujours dans le cadre de l'alinéa 1 reformulé (« sont constitués au minimum ») ; il en est pris note.

Vote final : ces propositions sont approuvées à l'unanimité moins une abstention.

DE précise que les statuts ordonnent d'informer les membres des modifications statutaires plusieurs jours en avance, dans la convocation. Or, le but de ce soir était de simplement discuter plusieurs propositions, pour avoir la liberté de les modifier sur le siège. Par conséquent, il faudra valider formellement les propositions telles que discutées ce soir lors d'une prochaine AG.

6. Élections communales 2020 : point de situation

- BL indique que Carmen Puglisi Gnazzo, Matija Kozelj et Joseph Camuglia ont communiqué leur motivation à se présenter aux élections en 2020. Il est rappelé que les candidatures sont ouvertes depuis juin 2018, et qu'elles sont les bienvenues : tout-e membre de la section est encouragé-e à communiquer sa candidature au Comité.
- BL explique que le projet de présenter une liste électorale à Collonge-Bellerive progresse : une rencontre avec les membres de la section dans cette commune sera organisée dans les prochaines semaines, et une alliance avec les Verts est déjà en route.
- Rédaction du programme :
 - i. Le Comité projette d'organiser une demi-journée d'atelier participatif pour définir les grands thèmes du programme global (toutes communes confondues), en se basant sur les propositions individuelles et les programmes du PSG et du PSS.
 - ii. Il est également prévu de rencontrer les élu-e-s de chaque commune, séparément, pour connaître les enjeux locaux



plus spécifiques, dans le but de préparer les parties du programme propres à chaque commune.

CD : il faut aussi inviter les associations à participer au processus, afin de discuter de certains points sectoriels (une collaboration avec les associations peut aussi les amener à adhérer au parti, sauf si ce sont des associations « vieillottes » et peu enclines à rejoindre un parti, comme l'association de la Gradelle).

MS : une stratégie de campagne par quartier est à commencer maintenant. Pour la fin novembre, prévoir des cartes de Noël à envoyer aux associations, signées par les élu-e-s/candidat-e-s. Elle propose également un apéro de Nouvel An en invitant les associations et habitant-e-s.

CD : les pétitions sont aussi un élément fondamental pour recruter du monde. Mais pour les associations, il estime qu'on les attire moins avec un apéro qu'avec une proposition de projet monté en commun (comme une pétition).

MS : il faudrait surtout informer sur le travail de nos élu-e-s, afin de les rendre plus visibles.

BL remercie les intervenant-e-s, et précise que le Comité va privilégier le travail de réflexion et de pêche aux infos dans un premier lieu, en incluant les associations dans le processus, et ensuite on passera à la phase de rédaction.

7. Divers

- BL : Xue et Komla ont démissionné du Comité, leurs autres activités leur laissant trop peu de temps pour s'engager.
- BL annonce un stand ce samedi à 9h place Graveson, et invite les membres à y participer.
- MK demande s'il est prévu une réponse au rapport du Conseil d'Etat à notre pétition sur l'arrêt de tram « Chêne-Bougeries ». DE propose qu'un communiqué soit rédigé et co-signé au minimum par BL, MS et Catherine Armand. CD propose que ce communiqué soit imprimé pour le distribuer dans les quartiers, afin d'informer la population de nos actions.

BL clôt la séance à 21h17